



**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.03.2025**  
**EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 19**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Marc TIMSIT, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Salvador-Jean LUDENA, Pauline LACLEF, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE  
Dominique JAILLON a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI  
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Sylvy HAUFF a donné pouvoir à Dominique SERVAIS  
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAME

**Absent : 3**

Frédéric RAVEAU  
Audrey de FORNEL  
Loïc FLICHY

**Président de séance :**

Marc TOURELLE

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**Ordre du Jour :**

- 1 Rapport sur les orientations budgétaires 2025 – commune
- 2 Modification des conditions tarifaires du cimetière communal
- 3 Etat annuel des indemnités des élus – exercice 2024
- 4 Accueil de loisirs du parc – mini-séjour culturel

**Marc TOURELLE**

Je vous propose que l'on démarre cette séance du conseil municipal en vous souhaitant la bienvenue, bienvenue, chers collègues, bienvenue à ceux qui sont venus en présentiel également pour assister à ce conseil municipal, et bienvenue à ceux qui nous suivent depuis les réseaux sociaux. Nous allons sans plus attendre démarrer cette séance du conseil municipal.

Le plat de résistance du conseil municipal : comme chaque année un mois avant le vote du budget, nous avons donc cette présentation du rapport des orientations budgétaires et du débat d'orientations budgétaires qui nous permettra d'exprimer quelles seront les priorités d'orientation dans le cadre de la construction budgétaire. Nous aurons donc une petite présentation et j'inviterai les ad- joints et délégués à présenter les priorités pour leurs délégations respectives.

*(M. le Maire donne lecture des pouvoirs)*

<b>INFORMATIONS GENERALES</b>
-------------------------------

**Marc TOURELLE**

Je n'ai pas forcément beaucoup d'informations générales à vous communiquer. Peut-être rappeler la date de lundi prochain, le 10 mars, aux anciennes écuries, puisque nous poursuivons notre parcours de concertation au sujet du secteur Chaponval. Je crois que notre dernière réunion avait eu du succès, je vous invite donc et j'invite tous les Noiséens et toutes les Noiséennes à se joindre à cette réunion. Je vais peut-être préciser également, puisque cela concerne le sujet important de notre révision du PLU qui arrive à sa phase finale, dans le cadre de laquelle il y a une enquête publique qui va être diligentée, qu'une commissaire enquêtrice a été désignée et cette enquête publique se déroulera du 13 mars au 14 avril. Michel ?

**Michel BOISRAME**

Pourquoi, dans une démarche de transparence publique, ne mets-tu pas l'avis d'enquête publique sur Facebook et le site de la mairie ? Parce que dans l'avis que j'ai lu, il est écrit : « Le présent avis est affiché en mairie de Noisy-le-Roi et publié par tout autre procédé en usage à la commune de Noisy le Roi ».

**Marc TOURELLE**

Si cela n'apparaît pas, c'est une erreur, il faut que nous le fassions. En tout cas, en termes de transparence, je demande que ce soit présent sur le site et la page Facebook. Il y a une grosse affiche en mairie, j'en fais moi-même la publicité dans l'édito de mon journal en invitant les Noiséennes et les Noiséens à venir participer à cette enquête. Pour moi autant que pour vous, il s'agit donc d'une nécessité que d'inviter les Noiséennes et les Noiséens à venir donner leur avis sur cette révision du PLU et je souhaite que cette enquête publique ait le plus large succès possible. Il y a donc la possibilité, à la fois de façon numérique ou en présentiel, de venir faire ses observations puisqu'il y a des permanences physiques au nombre de 4, je crois, de la commissaire enquêtrice. Nous allons donc combler ce manque de publicité sur nos réseaux.

**Michel BOISRAME**

J'ai deux autres interrogations là-dessus : pourquoi n'as-tu pas présenté la modification du PADD lors du dernier conseil municipal ? C'est-à-dire que nous avons donné un avis sur un arrêt qui n'est pas l'arrêt définitif.

**Marc TOURELLE**

Il y a eu une contestation concernant une éventuelle modification substantielle auprès du tribunal administratif.

**Magali PRADEL**

Tu avais la possibilité de revenir avant ce conseil municipal, et tu aurais eu le temps pour que nous puissions avoir un débat là-dessus, tu as choisi de ne pas le faire.

**Marc TOURELLE**

On a fait toutes les démarches nécessaires concernant cette révision du PLU qui est un gros travail que nous menons.

**Magali PRADEL**

Tu as modifié le PADD sans prévenir les membres du conseil municipal.  
C'est légal mais pas transparent.

**Marc TOURELLE**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Michel BOISRAME**

Dans l'avis, il est noté que tu dois le publier dans deux journaux, avec un jour de délai. Dans quels journaux as-tu publié l'avis ?

**Marc TOURELLE**

Je ne saurais te dire mais je te donnerai l'information si nous ne l'avons pas ce soir.

**Michel BOISRAME**

J'en ai trouvé une dans les Nouvelles de Versailles de mercredi dernier, mais pas l'autre.

**Marc TOURELLE**

Nous vous donnerons la réponse parce que je ne l'ai pas ce soir.

Je n'ai pas d'autre information générale. Par rapport au public qui vient nous voir, Jérôme, as-tu une information à nous communiquer concernant le Tram 13 ?

**Jérôme DUVERNOY**

Merci Marc, bonjour à toutes et tous. Je crois que cela fait longtemps que nous n'avons pas donné de nouvelles de notre groupe Riverail, notre prochaine réunion est fixée au 20 mars, donc très prochainement.

**Marc TOURELLE**

Merci Jérôme. J'ajouterai que je me suis fait le relais de mécontentements de riverains qui habitent La Gaillarderie. J'ai écrit à IDFM et à Transkéo pour un certain nombre d'irrégularités, de dépassements d'horaires concernant des trains de nuit. Ce courrier est parti récemment et, bien évidemment, je vous tiendrai au courant de la réponse qui aura été faite par les autorités ferroviaires.

**Magali PRADEL**

J'ai une question : concernant la réunion du 20 mars, est-ce qu'un agenda sera diffusé avant ? Tu as eu des renseignements sur Fontenay, là où il y a le mur antibruit qui a été construit ? Tu as des éléments chiffrés ? Il y aura quelque chose, un fond, pour que nous puissions discuter ?

**Jérôme DUVERNOY**

Nous verrons cela le 20 mars.

**Magali PRADEL**

Oui, d'accord, mais enfin un agenda c'est bien de l'avoir avant. Il n'y aura donc pas de diffusion d'agenda, on fait salon.

**Marc TOURELLE**

L'ordre du jour est fixé par Riverail, ce sont eux qui invitent les mairies.

**Magali PRADEL**

On l'aura donc avant ?

**Jérôme DUVERNOY**

Nous ferons un point classique des actions en cours et à mener.

**Marc TOURELLE**

Merci Jérôme. Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024**

**Marc TOURELLE**

Il nous faut auparavant approuver le procès-verbal de la séance du dernier conseil municipal. Y a-t-il des commentaires par rapport à cela ? S'il n'y a pas de commentaires, je vous propose de l'approuver : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DEPUIS LE 9 DECEMBRE 2024**

DEC2024-07-067 Contrat de services procès-verbaux électroniques (P.V.E.)  
DEC2024-11-090 Convention bilatérale de gestion en flux avec le bailleur social les résidences Yvelines Essonne  
DEC2024-11-091 Convention bilatérale de gestion en flux avec le bailleur social Vilogia  
DEC2024-11-092 Convention tripartite de gestion en flux avec le bailleur social SEQENS et la CA VGP  
DEC2024-12-093 Mise à disposition d'un local pour des permanences numériques avec l'association Numericli  
DEC2024-12-094 Avenant n°2 mission de CSPS – travaux de rénovation de l'église Saint-Lubin  
DEC2024-12-095 Contrat progiciel Infoserv avec la société CIEME Informatique  
DEC2024-12-098 Entretien portes, portails et rideaux métalliques électriques de la commune  
DEC2024-12-099 Contrat de maintenance hébergement et assistance à l'utilisation du logiciel Mushroom pour les services enfance, petite enfance et jeunesse  
DEC2024-12-100 Convention bilatérale de gestion en flux avec le bailleur social Logirep  
DEC2024-12-101 Conseil Juridique Contentieux agent  
DEC2024-12-102 Contrat de contrôle de la qualité de l'air au bassin d'apprentissage à la natation  
DEC2024-12-103 Note juridique Révision Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
DEC2025-01-001 Conseil juridique Contentieux Révision Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
DEC2025-01-002 Avenant à la décision du Maire n° DEC-2024-07-068 dans le cadre de la convention d'accompagnement à la sélection d'une équipe MOE avec le Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Yvelines  
DEC2025-01-003 Contrat de suivi de progiciels – ATAL  
DEC2025-01-004 Maîtrise d'œuvre – remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville  
DEC2025-01-005 Convention de partenariat, organisation du concert philharmonique  
DEC2025-01-006 Convention de mise à disposition de locaux, organisation soirée cinéma  
DEC2025-01-008 Contrat de cession, organisation concert Tribute to Gershwin  
DEC2025-01-009 Convention de partenariat, organisation puces des couturières  
DEC2025-01-010 Mission AMO/OPC-IC procédure marché public  
DEC2025-01-011 Convention de partenariat, organisation du salon des vins et saveurs  
DEC2025-01-013 Convention tripartite de gestion en flux avec le bailleur social Immobilière du Moulin Vert et la CA VGP  
DEC2025-01-014 Contrat de contrôle de la qualité de l'eau au bassin d'apprentissage à la natation  
DEC2025-02-017 Avenant à la décision n°DEC2023-09-065 Audit de certification initiale Qualivilles  
DEC2025-02-018 Convention d'occupation précaire Secours Catholique

**Marc TOURELLE**

Y a-t-il des questions sur les décisions ?

**Michel BOISRAME**

Une première question sur la maîtrise d'œuvre « Remplacement des menuiseries extérieurs de l'hôtel de ville ». C'est un budget de 160 000 €, les crédits étant inscrits au budget dédié à l'exercice concerné, peux-tu nous rappeler quand cette décision a été prise ?

**Marc TIMSIT**

Cette décision a été prise en commission travaux, parce que ce sont des travaux qui avaient été prévus depuis deux ans. Ils ont été reportés dans la mesure où les ABF avaient refusé des menuiseries en PVC et nous ont imposé des huisseries, soit en aluminium, soit en bois. Nous avons donc revu complètement notre cahier des charges et l'appel d'offres. Le marché est attribué à une entreprise et les travaux seront lancés de façon à être terminés pour septembre.

**Marc TOURELLE**

Je crois qu'effectivement cela fait bien cinq ans que nous portons ces travaux. Vous le voyez derrière vous, il s'agit des menuiseries qui datent de l'époque de l'école. Oui, Catherine ?

**Catherine DOTTARELLI**

Ce sont toutes les fenêtres de l'immeuble ?

**Marc TIMSIT**

C'est l'ensemble des fenêtres de l'hôtel de ville.

**Catherine DOTTARELLI**

Tu mentionnes une commission travaux dont nous n'avons pas connaissance et aucun membre de l'opposition n'appartient à cette commission.

**Marc TIMSIT**

Il y a certainement des membres de l'opposition, des invitations avaient été lancées en temps et en heure si vous n'êtes pas informés c'est que vous n'étiez pas là.

**Catherine DOTTARELLI**

Il n'y a pas de commission travaux.

**Marc TIMSIT**

Nous avons donc pris une décision en notre âme et conscience.

**Catherine DOTTARELLI**

C'était l'une de mes premières questions lors du début de la mandature, puisque lors de la mandature précédente je faisais partie de la commission travaux. Donc, non, il n'y a pas de commission travaux.

**Marc TOURELLE**

Très bien. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

**Michel BOISRAME**

Je vois qu'il y a deux mises à disposition d'un local, l'un pour l'association Numéricli et un autre pour le Secours catholique, quel est le local et où se trouve-t-il ?

**Marc TOURELLE**

Ce sont deux locaux, le premier est un local disponible en mairie, juste en dessous, qui était un bureau qui n'est plus occupé aujourd'hui, pour Numéricli. Et pour le Secours catholique, c'est le kiosque qui est mis à disposition pour pouvoir dispenser des cours de français.

**Michel BOISRAME**

D'accord. Une dernière question concernant l'organisation du concert « Tribute to Gershwin », peux-tu nous rappeler le nombre d'entrées qu'il y a eu et donc le bilan final ?

**Marc TOURELLE**

Je crois qu'il y avait une soixantaine de personnes.

**Dominique SERVAIS**

C'était entre 50 et 60 personnes à peu près, je n'ai pas le nombre exact.

**Michel BOISRAME**

Nous avons donc perdu un peu d'argent.

**Marc TOURELLE**

Oui, nous perdons de l'argent à chaque fois que nous faisons des concerts, nous investissons.

**Michel BOISRAME**

Oui, mais au début le but n'était pas celui-là.

**Marc TOURELLE**

Effectivement, la culture ne rapporte pas beaucoup.

**Catherine DOTTARELLI**

Concernant la décision bilatérale sur les fluides entre la mairie et les bailleurs sociaux

**Marc TOURELLE**

Ce ne sont pas les fluides, c'est la gestion en flux.

**Catherine DOTTARELLI**

Oui, pardon (*rires*). Mais on cite Yvelines Essonne, Vilogia, Logirep, etc., peut-on savoir quel bailleur correspond à quelle résidence, s'il vous plaît ?

**Patrick KOEBERLE**

Cela va être compliqué de répondre ce soir mais je peux apporter quelques informations. Dans la décision, 5 décisions ont été signées, tripartites ou bilatérales. Lorsque c'est tripartite c'est parce que ce sont des conventions également signées avec l'agglomération de Versailles Grand Parc. Vous avez donc 5 bailleurs sociaux avec lesquels nous avons signé, il reste un, Versailles habitat, et nous avons donc couvert quasiment l'ensemble des logements sociaux qui existent à Noisy-le-Roi. Parce que la loi nous oblige à signer des conventions avec l'ensemble des bailleurs.

**Michel BOISRAME**

Tu pourras nous envoyer une liste ?

**Patrick KOEBERLE**

D'accord. Éventuellement nous vous la fournirons, nous avons effectivement le nombre de logements par bailleur.

**Marc TOURELLE**

Nous pouvons donner quelques éléments de réponse, historiquement c'était France habitat ou Segens le premier bailleur, ce sont les logements sociaux du Parc plus la Ferme du Chenil. Cela étant, il y a eu d'autres extensions, il y a l'3F, ce sont principalement les logements près du gymnase, et nous avons Vilogia en face du collège.

**Patrick KOEBERLE**

L'Immobilière du Moulin Vert en face de la gendarmerie.

**Marc TOURELLE**

Yvelines Essonne pour ceux qui sont au feu et à côté de la gendarmerie. Nous avons Logirep qui est aussi au Parc et nous avons maintenant Versailles Habitat dont les premiers logements sont à la Roseraie.

Pas d'autres questions sur les décisions ? Je vous propose donc que nous passions au plat de résistance de notre conseil municipal, à savoir ce débat d'orientations budgétaires.

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - COMMUNE

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 10 février 2025 ;

CONSIDERANT le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, relatifs à la ville pour l'année 2025 et le débat qui en a suivi ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

**ADOpte** le Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2025.

### **Marc TOURELLE**

Si vous le voulez bien, nous allons le faire en deux temps. Dans un premier temps, je laisserai la parole à Géraldine Lardennois pour donner un focus général et macro de ces orientations budgétaires au niveau de la commune. Dans un deuxième temps, je demanderai aux adjoints et délégués de présenter leurs priorités, de façon synthétique s'il vous plaît pour que nous puissions laisser place ensuite aux questions et au débat en troisième phase. Mais si, entre-temps, dans la présentation, vous avez des questions, vous levez la main, vous n'hésitez pas. Et je laisse tout de suite la parole à Géraldine.

### **Géraldine LARDENNOIS**

Le débat d'orientations budgétaires est quelque chose de classique, d'imposé dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Avec une contrainte, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit fait deux mois avant le vote du budget, ou dix semaines pour les communes en M57, ce qui est notre cas. Nous devons présenter les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la structure de la dette, la structure des dépenses et leur évolution, ainsi que les choix structurels en matière d'effectifs.

Ce débat d'orientations budgétaires, nous le faisons un peu plus tard que les années précédentes, ce qui s'explique essentiellement par le contexte national budgétaire que vous n'êtes pas sans connaître. En effet, la loi de finances a été votée très tardivement et elle a des incidences sur le bloc communal.

Je vais peut-être commencer par la droite du slide. Le Sénat a introduit un nouveau dispositif appelé DILICO, pour Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes des collectivités territoriales, fixé à 1 milliard d'euros. Initialement, dans la première loi de finances, un effort était demandé aux collectivités territoriales de fournir 3 milliards d'euros et c'était essentiellement ciblé sur les plus grandes collectivités. Cela a été supprimé et transformé par le Sénat en un dispositif de lissage conjoncturel qui va impacter 2 000 collectivités pour 1 milliard d'euros : 500 millions pour les communes et les CCI, 220 millions pour les Départements, 280 millions pour les Régions. On réduit donc le montant global mais on cible beaucoup plus large. Avant c'étaient les grandes collectivités, là, 2 000 collectivités sont concernées, dont les communes, dont Noisy-le-Roi pour laquelle il y aura un prélèvement de 127 000 € l'année prochaine.

Sachant que c'est un dispositif d'épargne forcée, on nous prélève 127 000 € cette année, à charge pour l'État de compenser ou de reverser 90 % de cette somme sur les trois prochaines années. Il y aura donc 10 % qui seront affectés au Fonds de péréquation intercommunal classique et les 90 % restants devront être restitués aux collectivités sur trois ans. C'est l'un des dispositifs qui impacte

fortement notre commune, puisque c'est une contribution de 127 000 € et que pour mémoire la dotation globale de fonctionnement est de 150 000 €, c'est presque « poche droite - poche gauche. »

Il y a également le Fonds vert qui est revu à la baisse. C'est un dispositif subventionnant un certain nombre de travaux dans les collectivités, notamment tout ce qui était lié à la rénovation énergétique et aux dispositifs de transition.

Il y a un gel de la croissance TVA reversée aux collectivités. Cela concernera essentiellement VGP mais aussi les Départements puisque, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, les départements et les EPCI reçoivent une portion de la TVA nationale. Là, il n'y a plus d'aspect dynamique, c'est gelé, ce qui fera une perte de ressources de 1,2 milliard pour ces EPCI et Départements.

Il y a également un décret qui a instauré une augmentation de cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, de 3 % sur trois ans. Cela fait donc passer le taux à 34 % en 2025. Sachant que 2025 sera aussi une année particulière car il y a à la fois ces 3 points et 1 point supplémentaire lié à l'annulation d'une compensation que l'État s'était engagé à faire en 2024 au titre de l'augmentation 2024. En 2025, cela fait donc 4 points et ensuite ce seront 3 points pour les années suivantes.

Voilà donc le paysage législatif des contraintes.

Concernant les dotations, il y a une baisse de la Dotation globale de fonctionnement pour Noisy-le-Roi puisqu'elle sera de l'ordre de 150 000 € cette année.

Concernant le Fonds de péréquation intercommunal, Noisy-le-Roi est contributrice mais cela passe par Versailles Grand Parc qui, classiquement, prenait en charge une partie de cette péréquation pour les communes membres de l'agglomération. Cette année, notamment du fait de la diminution de recettes que va recevoir VGP, nous allons miser sur quelque chose de très prudent, avec un retour incitatif de l'ordre de 224 000 €, donc une augmentation. C'est à la fois versé en fonctionnement et il y a aussi une partie qui est versée en investissement. Sur la partie investissement, pour l'instant nous n'avons pas de visibilité.

La seule nouvelle positive pour nos finances : la loi de finances a fixé à 1,7 % l'augmentation des bases des valeurs locatives pour la taxe foncière, ce qui fera 121 000 € supplémentaires pour la commune.

Sur le contexte noiséen, nous allons passer très vite puisque nous devons faire un panorama assez complet. La commune, ce sont 7 878 habitants, avec un tissu commercial, sportif et associatif très étendu, et une répartition socioprofessionnelle plutôt marquée sur des professions intermédiaires et cadres. C'est aussi une structure avec de grands projets, notamment l'aménagement de deux quartiers. Il y a donc des projets, de l'avenir : Montgolfier et Chaponval.

Nos dépenses, nous en avons déjà un peu parlé, nous avons quand même une partie de dépenses contraintes que sont annuellement :

- La pénalité SRU. Dans le slide, nous avons mis 270 000 € et nous venons de recevoir aujourd'hui la notification, ce seront 289 000 € ;
- Le Fonds de péréquation intercommunal : 224 000 € ;
- Le service départemental d'incendie et de sécurité : 282 000 € ;
- Et le nouveau prélèvement : 127 000 €.

Nous avons donc un impact de 900 000 € de charges fixes.

**Michel BOISRAME**

Les 289 000 € remplacent les 270 000 €, c'est ça ?

**Géraldine LARDENNOIS**

Oui, c'est ça.

Parallèlement, nous voyons bien sur le schéma où l'on reprend l'évolution de la DGF sur 10 ans, qu'en pertes cumulées nous avons un montant relativement élevé puisque l'on voit que nous percevions 1 million en 2014, nous sommes à 150 000 € aujourd'hui et l'année prochaine ce sera inférieur à 100 000 €. Il y a donc vraiment une diminution de ces mécanismes.

**Michel RAGUENES**

Michel RAGUENES, conseiller municipal à Noisy-le-Roi. Merci beaucoup, Géraldine, pour ces informations. En fait, nous sommes sur de grosses sommes, par contre, quel est l'impact au niveau des citoyens que nous sommes au quotidien par rapport à toutes ces dépenses qui sont voulues, involontaires, etc. ? Sincèrement, les grosses sommes, je n'y crois pas, il faut donc être plus précis, Géraldine, éventuellement, pour dire ce que cela va coûter à chacun de citoyens résidents de Noisy-le-Roi. Merci.

**Géraldine LARDENNOIS**

En fait, on ne peut pas faire un parallélisme de ce que cela va coûter.

**Michel RAGUENES**

Je désire cependant que la question soit notée.

**Géraldine LARDENNOIS**

Cela grève notre capacité de financement soit 900 000 € de moins à mettre dans les charges de fonctionnement ou d'investissement.

**Michel RAGUENES**

Non, non, il y a d'autres dépenses qui sont impactées par l'État, qui sont référentes à l'État et il faut aussi en parler. Que va-t-on payer en plus, en fait ? C'est la question que vont se poser les résidents de Noisy-le-Roi. Toi, tu es à Bercy, je crois, Géraldine. Mais il faut quand même savoir que nous sommes là pour parler d'argent et ce que vont payer les personnes qui sont résidentes de Noisy-le-Roi.

**Marc TOURELLE**

Si tu veux l'impact, il est de zéro puisque nous n'allons pas augmenter les impôts. En revanche, comme est en train de le montrer Géraldine, il y a eu un impact entre le projet de loi de finances de Monsieur Barnier et celui de Monsieur Bayrou, il y a 127 000 € en plus pour nous. Pour le reste, ce sont des choses déjà connues : le FPIC, cela fait longtemps que cela existe, ce qui concerne le service d'incendie et de secours augmente tous les ans. Et la pénalité SRU, malheureusement, est toujours là avec une majoration pour carencement. Il n'y a pas un impact direct sur la fiscalité des Noiséens.

**Géraldine LARDENNOIS**

Oui, il n'y a pas d'impact direct sur la fiscalité des Noiséens, mais nous voyons dans les analyses rétrospectives et prospectives que notre excédent, produits moins charges, est tout de même plus contraint. Et surtout, nous avons une incapacité à réaliser de nouvelles dépenses. Il y a un petit tableau où, sur la droite, on voit des pourcentages et l'évolution d'une année sur l'autre, à la fois des dépenses et des recettes. Et en vert, les bâtonnets sur le solde de notre excédent brut courant. Nous voyons que les dépenses augmentent aujourd'hui plus vite que nos recettes, si nous ne sommes pas dans une situation de déficit, nous arrivons à une situation où nous sommes tout de même beaucoup plus contraints. C'est-à-dire qu'il faut que nous regardions, pour chaque dépense, l'opportunité de faire. Et, en quelque sorte, nous n'avons pas de marge de manœuvre très large pour faire des dépenses supplémentaires.

**Magali PRADEL**

En 2024, nous avons une épargne nette de 1,7 million, en 2015 nous étions à 6,4 millions sur la même épargne nette, et on est en train de dire, par rapport à ton slide précédent où l'on aurait 900 000 € de dépenses en plus, que l'on va descendre en dessous de 1 million en épargne nette en 2025 ? On va donc descendre en dessous de 1 million sur l'épargne nette et, globalement, nous ne serons pas capables de maintenir le fonds de roulement d'investissement ?

**Géraldine LARDENNOIS**

Là, nous avons cette contrainte, les dépenses augmentent parce que tous nos fournisseurs nous re-facturent l'inflation. Dans l'objectif de notre construction budgétaire, nous sommes conscients de cela et nous essayons de réduire les dépenses pour conserver une capacité d'autofinancement puisque c'est l'un de nos axes. Et notamment pour entretenir notre patrimoine avec une trajectoire d'environ 1 million par an. Nous réduisons donc les dépenses pour conserver une épargne nette suffisante pour assurer l'entretien courant, récurrent de nos infrastructures.

**Marc TOURELLE**

Pour préciser, Magali, les 6 millions n'étaient pas de l'épargne, c'est la perte cumulée... Cela ne renflouait même pas nos caisses, c'était un jeu d'écritures qui arrivait en fonctionnement alors que c'était de l'investissement.

**Magali PRADEL**

(Début inaudible – Hors micro) Montgolfier ou Chaponval, histoire de renflouer les caisses, parce que sinon, je ne vois pas bien comment nous allons y arriver.

**Marc TOURELLE**

Non. Pourquoi ? Parce que, tout simplement tout cela c'est de l'investissement. Ce n'est donc pas la vente de quoi que ce soit qui va améliorer notre section de fonctionnement.

**Magali PRADEL**

Bien sûr que si car tu vas toucher des taxes.

**Géraldine LARDENNOIS**

Quelles taxes ?

**Magali PRADEL**

Les taxes d'aménagement, quand on va livrer Montgolfier et Chaponval il y aura de la taxe.

**Marc TOURELLE**

Il n'y a pas de taxe d'aménagement puisque ce sera un PUP. Ce que Géraldine est en train de dire c'est qu'il faut, comme nous le faisons d'année en année, faire ce qu'il faut, non pas pour un fonds de roulement, il ne s'agit pas de cela, mais pour maintenir une capacité d'autofinancement. Et ce que je dis depuis 10 ans en tant que maire, c'est qu'il est absolument nécessaire et vital de maintenir une capacité d'autofinancement qui nous permette de financer, au minimum, je dis bien « au minimum », nos investissements courants. C'est-à-dire tout ce qui concerne la voirie, la rénovation des écoles, l'entretien de notre patrimoine.

**Magali PRADEL**

Et donc, en 2025, ce ne sera plus le cas.

**Marc TOURELLE**

L'enjeu est donc là, effectivement, et cela devient de plus en plus difficile, c'est ce qu'est en train de dire Géraldine.

**Magali PRADEL**

Sachant qu'en plus il y a tous les investissements du Sibano qui n'apparaissent pas dans ces comptes-là.

**Marc TOURELLE**

Qui n'ont rien à voir puisque le Sibano est directement fiscalisé par les Noiséens.

**Magali PRADEL**

Les Noiséens ne le voient pas dans la note mais le voient sur leur taxe foncière, bien sûr, on est d'accord.

**Géraldine LARDENNOIS**

Nous avons l'analyse rétrospective, en matière de situation financière et donc de dette, nous avons un capital restant dû de 1 879 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Sachant que cela vient essentiellement d'un emprunt assez récent lancé en 2024 que l'on a vraiment ciblé sur l'éclairage public et qui conduit aujourd'hui à une très forte réduction du coût de l'éclairage. Une double réduction : en prix et également en consommation, ce qui est également meilleur pour l'environnement. Nous sommes donc dans la zone verte en termes de capacité d'endettement. Nous avons éventuellement la possibilité pour des investissements ciblés de faire à nouveau appel à l'emprunt, sachant que nous n'avons aucun emprunt risqué.

**Michel BOISRAME**

Comme chaque année, je demande — et peut-être que cette année j'aurai la réponse — quelles sont les emprunts. Il ne reste plus que 5 emprunts, 2 ont disparu fin 2024, il y en a un que je connais mais on ne connaît toujours pas les 4 autres. Lorsque je paye un emprunt chez moi, je sais pourquoi je le paye.

**Marc TOURELLE**

Comme tu le dis, chaque année la liste des emprunts est annexée au Compte administratif.

**Michel BOISRAME**

Quand tu lis le M 57, il y a le nom de la banque, le taux, le montant restant à payer mais il n'y a pas le nombre d'annuités et à quelle fonction a été dévolu cet argent.

**Marc TOURELLE**

S'il faut compléter les informations qui sont dans la maquette budgétaire, nous le ferons.

**Géraldine LARDENNOIS**

Normalement, dans la maquette il y a les annuités et la date d'échéance, en revanche, il n'y a pas l'affectation, pas plus qu'il n'y a d'affectation pour l'éclairage public.

**Michel BOISRAME**

Tu devrais pouvoir me dire à quoi cela a servi, même si c'est dans les mandatures précédentes.

**Marc TOURELLE**

Comme l'a dit prudemment Géraldine, nous en avons besoin pour financer l'éclairage, nous l'avons donc affecté là-dessus, mais d'un point de vue strictement comptable il n'y a pas d'affectation d'un emprunt à un investissement, il correspond à plusieurs lignes d'investissement.

Selon moi, la maquette budgétaire présente bien tout ce qui concerne les emprunts et toutes les informations, mais s'il en manque sur notre endettement, effectivement, on pourra compléter.

**Catherine DOTTARELLI**

Pour parler clairement et simplement vulgariser les propos, comme le disait Michel, lorsque je paye un crédit je veux savoir à quoi il est affecté. Même si ce sont plusieurs lignes, on connaît le projet, le sujet et nous ne l'avons pas.

**Marc TOURELLE**

C'est drôle, Catherine, parce que l'on vient juste de dire que cet emprunt avait justement servi à financer l'éclairage public.

**Catherine DOTTARELLI**

Il y en avait 7, dont 2 qui ont disparu, il en reste 5. Pour un, on le sait puisque cela a été voté, mais les autres, même si cela date des mandatures précédentes, on ne sait pas à quoi c'est affecté, c'est ce que nous disons.

**Marc TOURELLE**

En général, les emprunts sont faits sur 20 ou 25 ans.

**Salvador-Jean LUDENA**

Si la question est de savoir si l'emprunt sert au fonctionnement, c'est non, tous les emprunts qui ont été faits l'ont été pour les investissements.

**Catherine DOTTARELLI**

Quels investissements ?

**Magali PRADEL**

Logiquement, en comptabilité publique, il n'y a pas de déperdition d'informations, cela doit se retrouver. Cela ne disparaît pas comme par enchantement même si c'est très vieux et que ce n'est pas dans cette mandature.

**Salvador-Jean LUDENA**

Vous étiez élus avant moi, je ne peux pas vous répondre, et comme vous aviez voté pour ou contre les emprunts précédents, peut-être pourriez-vous vous en rappeler, mais personnellement je ne peux pas, je n'étais pas là.

**Géraldine LARDENNOIS**

Avec tout cela, les hypothèses retenues pour construire notre budget, ce sera sur la partie recettes :

- Fiscalité locale : une revalorisation de 1,7 % des bases d'imposition. A priori, cette année nous ne pouvons pas rentrer de gros programmes immobiliers, il n'y a pas d'évolution en volume ;
- Sur les droits de mutation, nous avons une approche assez prudente. Nous envisageons d'inscrire 550 000 € au budget, nous avons réalisé 540 000 € en 2024 et compte tenu du marché de l'immobilier nous restons assez prudents ;
- Sur les dotations et participations, nous avons vu que la DGF diminue ;
- En revanche, la Dotation de solidarité rurale va augmenter ;
- Et nous tablons sur le maintien des aides financières de nos partenaires, essentiellement la CAF, pour les structures enfance et petite enfance.

Sur les « produits des autres services et autres charges », concernant les produits des autres services c'est essentiellement l'enfance et la petite enfance, les cantines, les PAE. En fonction de l'augmentation des contrats, nous essayons de répercuter au mieux la hausse des coûts aux usagers.

Sur la partie charges, les charges à caractère général représentent 33 % de nos dépenses, c'est-à-dire à peu près 3,6 millions d'euros. Il s'agit des fluides, de l'électricité, nous allons essayer de gérer au mieux en revoyant et en gérant au mieux tous nos contrats, mais nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre. C'est la même chose pour les honoraires de conseils on va devoir gérer au mieux.

Concernant les subventions, c'est 10 % de nos dépenses, environ 100 000 €. Nous allons maintenir, aussi bien les subventions aux diverses associations, et il y a aussi le CCAS qui bénéficie d'une subvention d'équilibre. Il y aura cette année une petite augmentation du fait qu'il y a des travaux au niveau de la résidence pour les personnes âgées. Ces travaux sont réalisés par le bailleur et sont refacturés à la RPA et au CCAS, ce qui amènera à augmenter mécaniquement la subvention de la commune pour ces travaux.

Sur la partie RH, c'est 50 % de notre budget de fonctionnement, environ 4,9 millions d'euros. Nous avons un effectif de 102 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous pouvons voir que nous n'avons pas une évolution très forte sur les 10 dernières années en termes de nombre de personnes. Dans ce domaine, beaucoup de sujets conduiront à des évolutions en 2025, dont les cotisations retraite que nous avons vu. Nous avons ciblé large en mettant 100 000 €, il nous faut affiner un peu. Il y a ce que l'on appelle le « Glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire l'avancement à l'ancienneté pour certains agents, donc les augmentations. Il y a également la mise en place des tickets restaurant, dont la prévision est à affiner puisque là, c'est une hypothèse optimale si tout le monde prenait tous les jours des tickets restaurant, soit un coût de 80 000 € pour la commune. Par ailleurs, pour donner suite à des demandes, il est également prévu de renforcer certains services avec des créations de postes. Voilà pour la partie RH.

En matière d'investissement, nous sommes toujours sur notre objectif du million annuel pour assurer le récurrent minimal, avec des programmes dont vont vous parler mes collègues : les rénovations de classes, la rénovation de la voirie et l'entretien paysager. Par ailleurs, nous allons poursuivre les opérations dites individualisées, avec notamment la finalisation de la circulation douce, des travaux de l'église, du pôle médical, de la salle Jacques Moreau, ainsi que des études et travaux visant à la création d'un nouveau cimetière. Par ailleurs, nous continuons — mais là il s'agit davantage d'études — les nouveaux quartiers : Montgolfier et Chaponval.

**Magali PRADEL**

Lors de la commission environnement, nous étions censés avoir les éléments de la circulation douce pour le conseil municipal.

**Roch DOSSOU**

Une réunion est prévue au cours de laquelle les documents seront distribués.

**Magali PRADEL**

Lors de la dernière commission, tu as expliqué que tu nous apporterais des documents, ce n'est donc pas le cas.

**Roch DOSSOU**

J'ai bien entendu, je répète qu'une réunion est prévue courant mars et tu auras les documents.

**Magali PRADEL**

J'en profite aussi pour dire que, concernant la commission environnement, il était également question d'une subvention. J'ai expliqué à Jérôme qu'il avait fait un compte-rendu qui n'était pas correct, qui ne correspond pas à la réalité. Je n'ai toujours pas compris si la subvention allait être donnée. Et je n'ai toujours pas compris quel était le circuit pour accorder ce genre de subvention.

**Marc TOURELLE**

On y reviendra tout à l'heure puisque tu as une liste de questions, on mettra celle-ci dans la liste et on va poursuivre le sujet.

**Michel BOISRAME**

Une question : je vois que la dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, avec Montgolfier et Chaponval nous allons dépasser les 10 000, comment compensera-t-on cette dotation qui représente quand même pour cette année 291 000 € ?

**Marc TOURELLE**

Il n'est pas prouvé que l'on atteigne 10 000 habitants dans les 5 ans qui viennent. En ce qui concerne les dotations et les subventions, ça bouge régulièrement. Je sais qu'il existe des choses pour les toutes petites communes, des choses pour les communes moyennes et des choses pour les grandes communes également, tu bénéficies également de leur centralité. Je ne sais donc pas répondre à ta question parce que de toute façon, avant d'atteindre les 10 000 habitants il va se passer au moins 6 ou 7 ans, si nous y arrivons.

Nous allons commencer avec Marie-Hélène, nous allons laisser tous les adjoints résumer synthétiquement leurs priorités budgétaires cette année et en termes de projets.

#### **Marie-Hélène HUCHET**

Bonsoir à tous. Je vais commencer par la petite enfance. La variation du budget tient compte, évidemment, comme les autres années malheureusement, de l'augmentation du coût des repas, du papier, des couches et du linge. Et nous avons également une augmentation assez importante des contrôles sanitaires sur l'alimentation.

Ensuite, sur les activités, l'organisation de spectacles en interne et en fin d'année, différents ateliers sur le thème des saisons, les cinq sens et la communication gestuelle associée au langage, la langue des signes. Et des temps d'échanges « Café-parents » et la semaine de la petite enfance qui a été un peu décalée à cause d'une journée pédagogique, mais elle sera effectuée. Et deux réunions de parents en juin pour les nouvelles familles.

Ensuite, sur le scolaire, il y a également une augmentation du coût des repas et des transports. Le maintien des budgets aux écoles sur les mêmes bases que 2024, c'est-à-dire pour les transports, les fournitures scolaires et la culture. Il n'y aura pas de voyage d'été au centre de loisirs.

Sur le scolaire, nous faisons un suivi de l'aménagement des cours de récréation, essentiellement sur l'école Jules Verne, le dossier suit son cours et nous devrions aboutir assez rapidement à un début de travaux.

Le suivi du travail d'un établissement scolaire dans le projet Montgolfier.

Le nouveau marché pour le transport scolaire.

Le suivi et maintien du matériel informatique.

Et l'amélioration des équipements, nous travaillons avec notre partenaire de la restauration scolaire.

En extra et périscolaire, la réactualisation du règlement intérieur et l'amélioration de l'optimisation des réservations avec des priorités, en collaboration avec notre fournisseur.

Ensuite, nous allons commencer à travailler avec l'association « Le réseau des parents », dans le souhait de renforcer l'accompagnement aux parents. Il y aura une première étape en faisant appel aux services de l'association, une cartographie des acteurs du soutien à la parentalité et des actions existantes, analyse et identification des besoins des parents. Dans un deuxième temps, il y aura les thèmes et formats déterminés selon l'analyse des besoins, avec des animations d'un réseau local de parents, des conférences, des formations, des ateliers parents-enfants, des groupes de paroles d'animation sociale, et des rencontres entre parents et associations sociales.

#### **Marc TOURELLE**

Merci Marie-Hélène. Patrick, veux-tu nous dire quelles sont tes priorités ?

#### **Patrick KOEBERLE**

Bonsoir à tous. Concernant le CCAS et entre autres le service social, toujours une activité soutenue pour 2025, beaucoup en direction des seniors d'ailleurs. Mais pas seulement, il y a aussi bien sûr toutes les aides locales et facultatives, les dossiers divers à monter, les demandes de logements.

Concernant les seniors, nous l'avons dit tout à l'heure, l'association Numéricli va continuer à travailler à Noisy-le-Roi, puisque cela a rencontré un franc succès ; la permanence Numéricli va donc être maintenue, avec même une évolution sur des cours collectifs. Je vous rappelle également le repas des aînés qui aura lieu les 23 et 30 mars.

Bien sûr, le CCAS va continuer à apporter son soutien aux associations locales, entre autres en termes de solidarité mais également envers les associations pour l'emploi.

Géraldine l'a mentionné, le CCAS fonctionne avec une subvention d'équilibre qui va être augmentée du fait des travaux qui ont lieu depuis cet hiver aux Jardins de Noisy. Travaux qui vont se poursuivre jusqu'en 2025, qui sont aujourd'hui portés par le propriétaire et bailleur LogiRys, mais qui seront remboursés par la ville à travers une redevance versée chaque année et ce, jusqu'en 2035, date à laquelle la ville va récupérer l'entièreté de la propriété des Jardins de Noisy. En 2025, nous espérons malgré tout avoir une légère baisse des coûts de l'énergie et également bénéficier déjà de l'isolation thermique du bâtiment.

Un point également sur la démarche VADA. Vous savez que nous nous sommes engagés dans cette démarche l'année dernière. VADA signifie : « Ville amie des aînés », c'est un réseau national auquel nous avons adhéré. En 2024, il y a eu un diagnostic avec une enquête auprès des seniors. Nous aurons la restitution de cette étude en 2025, sans doute avec un plan d'action qui sera rédigé.

Et un dernier mot concernant le comité de solidarité intercommunale, qui verra apparaître dans les prochaines semaines, ou les prochains jours je l'espère, un guide senior qui sera distribué à Noisy-le-Roi aux plus de 65 ans. Merci.

**Marc TOURELLE**

Merci Patrick. Delphine ?

**Delphine FOURCADE**

Sur le service urbanisme, la politique de la ville, je vais être assez brève. Concernant les orientations budgétaires, nous pouvons parler de deux axes :

- Le premier est la prise en compte des conséquences juridiques et du dynamisme foncier des Noiséens et de la commune. Nous aurons des frais d'honoraires d'avocats et de conseils, car lorsque l'on délivre une autorisation d'urbanisme, on peut avoir des recours. Même s'ils ne sont pas fondés, il faut tout de même que nous ayons un avocat qui nous représente. Même chose sur les procédures urbanisme. Et nous aurons des frais de publicité obligatoire, également liés aux procédures d'urbanisme et autres. Nous pouvons avoir des frais de notaire, de géomètre et également si nous mettons en place des concours au niveau de vente de foncier ;
- Et le deuxième axe est la gestion de l'évolution des documents d'urbanisme. Il y avait beaucoup de choses au cours des années précédentes, cette année nous aurons probablement des reliquats au niveau de la révision du PLU, avec probablement des missions supplémentaires de notre conseil. Et nous aurons la rémunération du commissaire enquêteur. Et nous avons également eu des frais au niveau des annonces et insertions obligatoires dans le cadre de la procédure de révision. Ce sont de petits frais par rapport à ce que nous avons engagé les autres années, mais cela va se calmer sur les procédures urbanisme.

**Marc TOURELLE**

Merci Delphine. Christophe ?

**Christophe MOLINSKI**

Bonsoir à tous. Pour la communication et le numérique il y a toujours la nécessité de développer le sentiment d'identité de la commune, avec quatre magazines nous maintenons ce rythme. Concernant le site Internet et les réseaux sociaux, il n'y a rien de changé. La création d'une lettre d'information, une newsletter qui sortira tous les 15 jours et qui arrivera au mois de mars.

Toujours la démarche qualité avec Qualivilles.

Le maintien du budget participatif de 2 € par habitant, afin de favoriser les projets citoyens, toujours valable en 2025.

Le numérique va rejoindre encore un peu plus la communication puisque nous souhaitons moderniser les supports de communication. Après les panneaux lumineux Decaux, nous allons déployer des banderoles numériques, qui vont notamment permettre d'économiser au niveau environnemental, c'est-à-dire le déplacement des services techniques, la création de banderoles qui sont difficilement réutilisables une fois qu'elles sont faites. Les banderoles numériques vont permettre de faire tourner plusieurs annonces, et évidemment il n'y a pas de gâchis sur les banderoles.

Également la réduction de l'impact de la commune toujours sur son environnement, avec le projet de parapheur électronique. Et toujours la mise en place de la gestion électronique du courrier. Voilà pour le côté communication.

Concernant la sécurité et la prévention, nous avons toujours les missions récurrentes de sécurité, la poursuite de l'appel « Ville prudente » puisque nous avons eu 3 cœurs cette année. La poursuite du comité circulation et stationnement.

La présence de la police municipale sur les points stratégiques, notamment aux abords des écoles. Comme nous n'en avons que deux, la création cette année du centre de supervision urbaine intercommunal va nous permettre de pouvoir les déplacer et de surveiller le reste où ils ne sont pas. En début d'année, nous avons remis pratiquement 6 nouvelles caméras, de manière à démarrer avec un centre de supervision qui permette de couvrir les endroits nécessaires pour nous. Cette surveillance en temps réel va démarrer officiellement au mois de mars. Elles fonctionnent déjà, mais c'est encore une mise en route qui se termine.

Et enfin, la finalisation du Plan communal de sauvegarde cette année.

Concernant les ressources humaines, Géraldine en a beaucoup parlé. Sans faire de redite, nous allons sûrement avoir aussi un impact cette année sur les charges retraite. Pour l'instant, ce n'est pas encore très clair mais cela devrait faire entre 3 et 4 points sur 3 ou 4 ans. C'est en train d'être finalisé mais cela aura certainement un impact budgétaire.

Et sur la protection sociale, sur le volet santé nous avons une étude 2025 pour 2026. Et sur le volet prévention, nous avons voté en décembre la participation communale à 15 €, ce qui serait évidemment développé cette année.

Nous continuons les formations, les BAFA, les BAFD, les CCST, les CAPES. Et toujours les bilans de compétences, les psychologues du travail, la médecine préventive. À savoir aussi que cette année, comme beaucoup de communes ont été touchées nous ne le sommes pas sur l'assurance sur les congés. Beaucoup de villes ont cherché une assurance et ne l'ont pas trouvée, ou alors elle a été fortement augmentée, voir doublée dans certaines villes. Nous restons identiques, voir même un peu en dessous.

Et la mise en œuvre des tickets restaurant, Géraldine en a parlé.

**Marc TOURELLE**

Merci Christophe.

**Michel BOISRAME**

Tu parles d'une newsletter qui va arriver tous les 15 jours, qu'y aura-t-il dedans ?

**Christophe MOLINSKI**

Il y aura une partie associative, puisque les associations avaient demandé à avoir un peu plus de présence, notamment pour annoncer leurs événements, stages, tout ce qui les concerne et ce que nous ne pouvons pas forcément mettre sur les panneaux de la ville ou sur le site parce que cela ferait vraiment trop. Et cela permet aussi d'avoir des communications sur nos actualités et nos événements, afin de renforcer la communication.

**Michel BOISRAME**

Aurons-nous une petite partie dans cette newsletter pour écrire quelque chose ?

**Christophe MOLINSKI**

Qui ?

**Michel BOISRAME**

L'opposition. Parce que cela ressemble un peu à un début de campagne, une newsletter qui paraît tous les 15 jours à un an des élections, c'est gros comme une maison.

**Christophe MOLINSKI**

Elle était déjà prévue, Christelle avait travaillé dessus avant de partir l'année dernière. Cela a été plus long que prévu à mettre en place, mais nous ne sommes pas encore en campagne.

**Magali PRADEL**

Cela n'a rien à voir avec la campagne municipale ?

**Christophe MOLINSKI**

Non, vous, peut-être, mais pas nous, pour l'instant nous n'en avons pas besoin.

**Marc TOURELLE**

Je propose de passer à Marie-France.

**Marie-France AGNOFFÉ**

Bonsoir à tous. Concernant les délégations jeunesse et jumelage, pour la jeunesse, différents axes de développement sont portés, avec un fil conducteur en lien avec le tissu associatif :

- Tout d'abord, une sensibilisation à la citoyenneté et des actions pour le civisme. Nous mettons en place un passeport du civisme, une nouvelle édition qui a déjà été distribuée à la rentrée scolaire et qui va se dérouler jusqu'à mi-2025. Ce livret est distribué dans les classes de CM2 ;
- Nous avons un CMJ, avec une mandature de 2 années. Un groupe de jeunes de 16 enfants de CM1 et CM2 qui ont été élus, auxquels nous donnons la parole et qui mettent en place différents projets qu'ils ont imaginés eux-mêmes lors de leur profession de foi et que nous accompagnons sur toute la durée de leur mandature. Il y a un projet « Nettoyons la nature » et un autre qui leur tient à cœur : une journée ou une demi-journée sans voiture ;
- Comme vous le savez, nous sommes en lien avec l'Unicef, avec un plan d'action « Ville amie des enfants ». Nous sommes arrivés à environ 80 % des actions réalisées depuis le démarrage de ce plan d'action. Nous aurons donc une continuité sur 2025 et une finalisation en 2025, voire 2026.

Il s'agit donc d'une politique jeunesse à partir de 11 ans, que nous travaillons avec l'association Emaj qui aide à la responsabilisation des jeunes et à l'animation d'un certain nombre d'activités et d'événements.

Ensuite, un développement de la pratique des valeurs citoyennes avec les associations SUF et SGDF qui nous accompagnent dans cette démarche.

Concernant le jumelage, une continuité de projet avec nos deux villes amies Albion et Godella. Un certain nombre de projets à venir, pour les citer : nous allons accueillir très prochainement une équipe de tennis en provenance de Godella et une équipe de basket en provenance d'Albion. Il y aura des échanges scolaires avec Godella, collège et lycée, et un peu plus tard un festival de guitare. Un certain nombre de projets sportifs et culturels et également des possibilités d'échanges pour des stages.

**Marc TOURELLE**

Merci Marie-France. Nous allons laisser la parole à Roch.

**Roch DOSSOU**

Bonsoir. J'ai deux points : la circulation douce et le bus auto.

Concernant la circulation douce, l'objectif était de promouvoir la mobilité au sein de la commune, qui est une alternative à l'automobile. Nous allons donc poursuivre les pistes cyclables par 3 séquences : séquence 4, séquence 5 et séquence 6 jusqu'à la fin de l'année.

**Michel BOISRAME**

Excuse-moi, Roch, as-tu les dates de ces séquences ?

**Roch DOSSOU**

La séquence 4 commencera au mois d'avril, si j'ai bonne mémoire, du 14 au 18 avril, la 5 suivra, et pour la séquence 6 nous ferons la place de Coubertin, juste les murets. La grosse partie de la séquence 6 sera éventuellement pendant la période estivale.

Concernant le bus, il s'agit de la transition énergétique, c'est une nécessité qui permet d'avoir une meilleure qualité de vie. Nous proposons d'introduire un bus autonome et nous en sommes actuellement à l'étude de faisabilité des itinéraires et peut-être les besoins d'infrastructures. Nous verrons s'il y a la possibilité d'avoir un prestataire ou de le faire au sein de la mairie.

**Magali PRADEL**

Qui fait l'étude de faisabilité ?

**Roch DOSSOU**

Pour le moment, c'est nous, nous proposons des idées, mais nous aurons peut-être recours à un prestataire.

**Marc TOURELLE**

Merci Roch. Nous allons passer à Salvador.

**Salvador-Jean LUDENA**

Les principales orientations budgétaires pour la délégation des sports. Cela commence grâce à notre distinction en tant que « Ville active et sportive », le premier laurier ayant été reçu en 2024, notre engagement envers le sport pour tous continue de s'affirmer.

Dans les nouveautés et les initiatives de 2025 :

- Nous renouvelons notre offre sportive, notamment par l'installation de tables de tennis de table en accès libre dans le parc de la Roseraie et les écoles élémentaires ;
- Nous poursuivons également le développement de l'Ecole municipale des sports que nous avons créée l'année passée pour offrir à nos enfants des activités diversifiées les mercredis et pendant les vacances scolaires ;
- Un poste d'éducateur sportif polyvalent, qui a été ouvert en 2024, n'a pas été pourvu et son recrutement reste donc une priorité pour nous en 2025.

Dans les manifestations sportives de cette année :

- Le 18 mai, nous aurons la Fête du vélo ;
- Le 24 mai, la fête du sport ;
- Le 29 juin les trails de la Plaine. Et à noter que cette année VGP ne fera pas la fête du vélo, il n'y aura donc pas de participation à cette fête.

Enfin, vous ne le savez peut-être pas mais les villes de Bailly et Noisy-le-Roi ont hérité d'un terrain de cécifoot des jeux olympiques et paralympiques de Paris de 2024. Et le Sibano a à charge d'intégrer ce terrain de cécifoot en hommage à notre équipe nationale et médaillée. Ce terrain handisport sera une première dans les Yvelines pour les non-voyants et les malvoyants, il symbolise notre engagement envers le sport inclusif.

Par ailleurs, c'est vrai, le Sibano a un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour les infrastructures vieillissantes et l'évolution démographique des villes de Bailly et de Noisy qui est prévue d'ici les 10 prochaines années.

En conclusion, en 2025 la délégation des sports de Noisy-le-Roi continue de renforcer ses programmes sportifs et son engagement envers le sport inclusif, avec un budget dédié de 100 000 €, dont 37 000 € de subventions directes aux associations sportives. Merci à vous.

**Marc TOURELLE**

Merci Salvador. Pour la partie des grands projets, nous allons laisser la parole à Guy.

**Guy TURQUET de BEAUREGARD**

Deux grands projets : Montgolfier et Chaponval.

Sur Montgolfier, il faut noter trois éléments principaux dans les dépenses budgétaires :

- Un sujet difficile et très important pour la mairie : l'assistance à maître d'ouvrage pour tout ce qui est VRD, financé par le Plan d'urbanisation partenarial, ce que l'on appelle le PUP. C'est un engagement très important de la mairie et une dépense importante de l'ordre de 5 ou 6 millions d'euros, pour lequel il faut bien sûr une assistance à maître d'ouvrage ;
- Les conseils dont nous allons nous doter, à la fois pour le parc relais, pour l'équipement culturel et le scolaire. Ce sont trois points essentiels, toujours dans le cadre du financement par le PUP de nos besoins dans ce quartier ;
- Et sur Montgolfier : le transfert du CTM provisoirement à Chaponval et ultérieurement sur le parking du golf.

Deuxième grand projet : Chaponval :

- La concertation auprès de la population qui est importante, cette année en 2025 ;
- L'étude du contrat d'aménagement que nous pourrons faire dans le cadre de ce projet, un contrat très important qui engage la ville ;
- Et dernier point important pour la vie également : la gendarmerie que nous devons intégrer dans le cadre de ce projet Chaponval.

**Marc TOURELLE**

Merci Guy. Dominique.

Nous faisons l'acquisition d'une sculpture d'une artiste noisienne qui sera installée devant la Roseraie

**Dominique SERVAIS**

Nous allons passer à la culture, rien à voir avec le reste des débats.

2024 a été une année riche en animations, comme vous avez pu le constater. Toujours beaucoup de choses, tous les week-ends sont bien occupés :

- Nous continuons la brocante ;
- La Fête du cèdre dans le village avec un marché de créateurs qui a eu pas mal de succès ;
- Le festival de guitare avec nos amis espagnols de Godella qui participent maintenant tous les ans ;
- La soirée de Noël, Place de la gare, avec un beau spectacle de feu qui était en plus de ce que nous faisons avant et qui a bien marché ;
- Des manifestations autour d'Octobre Rose qui ont été encore plus nombreuses que l'année précédente ;
- Et les rencontres du livre.

Ce sont tous les événements récurrents. Nous avons également rajouté en 2024 :

- La chasse aux œufs à la Roseraie ;
- Le festival de B.D. « Noisy B.D. » ;

- Nous avons également fait un événement exceptionnel qui est « l'Eté culturel » avec la peinture des deux faces du mur du tennis par Darco, un artiste noiséen, au Sibano avec des animations.

En 2025, nous continuons et nous gardons tout, à part, évidemment, le mur qui est déjà peint. En revanche, nous avons une nouveauté, nous allons encore faire travailler une artiste locale, nous faisons l'acquisition d'une sculpture d'une artiste noiséenne qui sera installée devant la Roseraie.

Sinon, au niveau changements, la chasse aux œufs va changer de format mais tout le reste continue. Nous continuons également à travailler avec toutes nos associations que nous remercions d'ailleurs beaucoup pour leur implication et leur engagement. Grâce à elle, nous faisons également beaucoup de festivités comme la Fête de la bière, les concerts, soirées dansantes, le théâtre avec le festival Festhéra, des expositions, salons et conférences. Je crois que j'ai à peu près tout résumé.

#### **Marc TOURELLE**

Merci Dominique. Marc ?

#### **Marc TIMSIT**

Bonsoir, nous allons parler travaux. L'année 2024 a été riche en travaux pour l'équipe municipale, nous allons continuer et terminer certains travaux qui sont déjà engagés, notamment :

- La restauration de l'église qui touche à sa fin puisque nous prévoyons la fin des travaux aux alentours du 7 avril ;
- Nous allons restaurer le bassin d'apprentissage, les façades et les caniveaux du bassin ;
- Le pôle médical de la Poste qui est en cours, pour mémoire, va donner accès à 3 cabinets médicaux supplémentaires et la fin des travaux est prévue pour l'été 2025 ;
- Nous allons lancer l'aménagement de la salle Jacques Moreau qui, je le rappelle, est une salle culturelle dédiée à la musique entre autres et au théâtre. La fin des travaux est prévue en septembre 2025 ;
- Le remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville va commencer dans les deux mois à venir, la fin des travaux étant prévue pour le quatrième trimestre 2025 en fonction de l'avancement des travaux ;
- Nous revenons sur la création des WC PMR du parc de la Roseraie qui n'ont pas pu être faits l'année dernière, c'était une question de temps ; ils sont prévus pour cette année 2025 pour une mise à disposition au quatrième trimestre 2025 ;
- Et il y a le déménagement du CTM qui est prévu au troisième trimestre 2025, pour laisser la place au foncier du CTM actuel.

Concernant les voiries et espaces verts :

- Nous lançons l'aménagement de rénovation et de mise en sécurité des équipements scolaires ;
- Il y a un programme pluriannuel de remplacement des arbres morts sur la commune ;
- Nous lançons l'aménagement des stationnements du chemin de la Pièce à Samson ;
- Et le marché d'entretien voiries vient d'être lancé ;
- Nous prévoyons le remplacement d'un camion pour le service technique ;
- Et vous avez les travaux dont Roch a parlé de circulations douces, pour les séquences 4, 5, 6.

#### **Marc TOURELLE**

Merci Marc, une année encore bien occupée au niveau des travaux. Jérôme ?

#### **Jérôme DUVERNOY**

Merci Marc, bonjour à toutes et à tous. Je vais vous parler du budget sur le développement durable. Comme on l'a dit, Albion passe le dernier mais il n'est pas des moindres.

Le budget développement durable de l'année dernière comportait juste une étude sur le bruit du Tram 13, et cette année nous avons également un budget pour une nouvelle étude. Mais je vous rappelle

que le développement durable est quelque chose de transversal, nous pourrions donc citer, comme nous l'avons déjà dit :

- Tout ce qui est affichage électronique, par exemple ;
- La rénovation de l'éclairage ;
- La rénovation énergétique de l'hôtel de ville, de l'église Saint Lubin ;
- Nous avons également parlé circulations douces et bus autonome.

#### **Marc TOURELLE**

Merci Jérôme. Je crois que nous avons fait le tour et qu'il est important que chaque élu en charge d'une délégation puisse exprimer ses priorités après avoir entendu l'exposé de Géraldine.

Y a-t-il encore des questions, des commentaires sur ce débat d'orientations budgétaires ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous proposer de passer au vote sur l'adoption de ce rapport d'orientations budgétaires, je le mets donc aux voix : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Adopté à la majorité (4 contre : M. PRADEL, A. BLUZE, M. BOISRAME, C. DOTTARELLI)**

### **MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DU CIMETIERE COMMUNAL**

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-1, L.2223-2 et L.2223-15 ;

VU le Code Civil et notamment l'article 16.1.1 ;

VU la délibération 2019-18-02-08 du 18 février 2019 modifiant les conditions tarifaires du cimetière communal ;

VU l'avis de la commission finances du 10 février 2025 ;

CONSIDERANT l'opportunité de valoriser les caveaux funéraires qui peuvent l'être à l'issue des opérations de reprise administrative des concessions échues ou abandonnées, pour limiter l'impact environnemental du traitement des déchets et gravats ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer un prix de cession qui ne soit pas constitutif d'une concurrence déloyale vis-à-vis des opérateurs funéraires dont l'aménagement de caveau représente une grande part de leur activité ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

**1) DECIDE** de procéder à la vente de caveaux réhabilités à l'issue des opérations de reprises administratives de concessions, lors de la souscription des concessions concernées, selon les disponibilités.

**2) FIXE** le tarif de vente des caveaux réhabilités en fonction du barème suivant :

- |            |         |
|------------|---------|
| ○ 1 place  | 1 100 € |
| ○ 2 places | 1 448 € |
| ○ 3 places | 2 040 € |
| ○ 4 places | 2 400 € |

Ces tarifs viennent en sus du prix d'acquisition de la concession.

**3) DIT** que la vente de ces caveaux réhabilités sera formalisée dans une convention entre l'acquéreur et la commune.

**4) DIT** que le terrain concédé sur lequel est édifié le caveau d'occasion vendu fera l'objet d'un acte administratif et d'un titre de recette séparés.

**5) AUTORISE** le maire à signer tout document contractuel permettant l'exécution de la présente décision.

#### **Marc TOURELLE**

Nous avons fait un grand nombre de reprises de concessions en état d'abandon. Nous accélérons le rythme parce que nous avons de moins en moins de place, il est donc nécessaire que nous puissions procéder à ces reprises. C'est un timing de longue haleine entre le moment où l'on décide de faire la

reprise et celui où on la reprend effectivement, il y a un temps administratif qui est entre 18 mois et 2 ans.

Nous avons pu arriver en fin de procédure et les reprises ont été effectuées. Dans ce cadre, nous nous sommes rendu compte qu'un certain nombre de concessions peuvent être réhabilitées en l'état, nous n'avons pas besoin de tout enlever. Et afin de limiter l'impact environnemental, nous avons donc un certain nombre de reprises qui peuvent être de nouveau remises à la vente.

Nous n'avons pas de tarifs puisque c'est la première fois que nous faisons cela. Nous vous proposons donc les tarifs qui sont indiqués :

- 1 100 € pour 1 place ;
- 1 448 € pour 2 places ;
- 2 040 € pour 3 places ;
- Et 2400 € pour 4 places.

Pour le reste, si les gens ne souhaitent pas avoir des concessions réhabilitées, il leur est tout à fait possible de prendre des concessions libres.

Des questions ? Cette délibération a été soumise à la commission finances, je vous la soumetts de nouveau et je vous propose de m'autoriser à signer tout document permettant l'exécution de cette présente décision, avec les tarifs que je vous ai indiqués. Je la mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Adopté à l'unanimité.**

#### ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – EXERCICE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2123-24-1-1 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, modifiée, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de communiquer aux membres du Conseil municipal, un état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat ou de toute fonction exercée en son sein, d'une part et, d'autre part, au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte/société publique locale ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**1) PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2024 :

Nom, prénom, fonction	Indemnités brutes perçues au titre de l'année 2024
TOURELLE Marc :	
- Maire	27 129,48 €
- Vice-Président CA Versailles Grand Parc	26 823,60 €
- Président du syndicat mixte Hydreaulys	18 453,00 €
MOLINSKI Christophe,	
-1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	6 673,80 €
-Syndicat électricité des Yvelines	9 223,92 €
LARDENNOIS Géraldine,	
- Adjointe au Maire	6 673,80 €
- Conseillère communautaire	2 219,64 €
KOEBERLE Patrick, Adjoint au Maire	6 673,80 €
FOURCADE Delphine, Adjointe au Maire	6 673,80 €
HUCHET Marie-Hélène, Adjointe au Maire	6 673,80 €
TIMSIT Marc, Adjoint au Maire	6 673,80 €
AGNOFE Marie-France, Adjointe au Maire	6 673,80 €

LUDENA Salvador-Jean, Adjoint au Maire - Adjoint au Maire - Président du SIBANO	6 673,80 € 10 684,08 €
TURQUET DE BEAUREGARD Guy, Conseiller Municipal délégué	6 673,80 €
DOSSOU Roch, Conseiller Municipal délégué	6 673,80 €
FREMINET Cyrille, Conseil Municipal délégué	6 673,80 €
SERVAIS Dominique, Conseillère Municipale déléguée	6 673,80 €
DUVERNOY Jérôme, Conseiller Municipal délégué	6 673,80 €

**Marc TOURELLE**

Christophe ?

**Christophe MOLINSKI**

Comme tous les ans depuis le 27 décembre 2019, par transparence la commune se doit de communiquer sur les indemnités perçues par les élus locaux. Pour rappel, ces fonctions électives sont gratuites mais les élus locaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Pour une commune entre 100 000 et 10 000 habitants, nous sommes en 55 % de l'indice brut : 1 027 € pour le maire et 22 % au maximum pour les adjoints et délégations.

**Marc TOURELLE**

Merci. Vous avez le détail exhaustif des indemnités et l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2024. Cette délibération ne donne pas lieu à vote, c'est une prise d'acte. Nous prenons donc acte, en toute transparence, des indemnités perçues par tous les élus du conseil municipal.

**Magali PRADEL**

Néanmoins, j'ai un commentaire à faire. Premièrement, ce serait bien de pouvoir le publier, afin que tous les Noiséens puissent connaître les indemnités de chacun.

Ensuite, Christophe a dit que c'était pour compenser des dépenses et pour les preuves de motivation à faire avancer les dossiers. Et lorsque l'on voit la liste des gens qui perçoivent des indemnités, sur certains dossiers j'ai du mal à voir quel est l'apport des conseillers municipaux en charge de ces dossiers. Je me permets donc de dire que certaines municipalités ont retiré les indemnités de certains élus qui, pour la faire courte, ne font pas grand-chose.

**Marc TOURELLE**

Je prends acte de ta déclaration et je propose de prendre acte de la communication de ces indemnités perçues, en sachant que les procès-verbaux des conseils municipaux sont visibles sur le site Internet. Tout ce qui est dit, décidé et présenté au conseil municipal fait donc l'objet d'une publication, il n'y a absolument aucun problème là-dessus.

**Magali PRADEL**

Il y a quand même certaines municipalités qui publient l'ensemble de leurs indemnités sur leur site et c'est beaucoup plus simple pour chaque habitant de pouvoir y accéder. Tout est une question de transparence.

**Prend acte**

ACCUEIL DE LOISIRS DU PARC – MINI SEJOUR CULTUREL – PARCDU PUY DU FOU – VACANCES DE PRINTEMPS 2025
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU l'avis de la Commission enfance ;

CONSIDÉRANT la proposition d'un mini-séjour au Parc du Puy du Fou en Vendée pour les enfants de l'Accueil de Loisirs du Parc lors des prochaines vacances de printemps, du lundi 14 avril au mardi 15 avril 2025 inclus, soit 1 nuit et 2 jours.

CONSIDÉRANT que ce séjour concerne un groupe de 24 enfants maximum (20 enfants minimum), du CP au CM2, accompagnés de 2 animateurs et 1 membre de la direction.

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel du séjour s'élevant à 4440 € TTC et comprenant :

- Les frais de transports en AUTOCAR avec la société Cars de Versailles (aller/retour avec transferts du Château de la Flocellière au Parc du Puy du Fou)

- Les frais d'hébergement en pension complète (du lundi soir au mardi après-midi) au château de la Flocellière.

- Les entrées du Parc du Puy du Fou pour 2 jours du lundi 14 avril au mardi 15 avril 2025 pour 27 personnes : 24 enfants + 3 adultes (3 adultes gratuits).

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **ACCEPTE** l'organisation de ce mini séjour pour les enfants de l'Accueil de Loisirs du Parc du 14 au 15 avril 2025 ;

2) **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini-séjour avec les prestataires du mini-séjour du Parc du Puy du Fou du lundi 14 avril au mardi 15 avril 2025, pour un groupe maximum de 24 enfants (minimum 20 enfants), du CP au CM2, de l'Accueil de Loisirs du Parc et 3 accompagnateurs ;

Pour un montant total prévisionnel de 4 440 € TTC se décomposant comme suit (pour 24 enfants maximum) :

Transport AUTOCAR avec la société Cars de Versailles (aller/retour avec transferts du Château de Flocellière au Parc du Puy du Fou)	2 095,00 €
Hébergement avec pension complète (du lundi soir au mardi après-midi) au Château de la Flocellière	1 411,50 €
Entrées du Parc du Puy du Fou pour 2 jours les 14 et 15 avril 2025 pour 27 personnes : 24 enfants + 3 accompagnateurs (3 adultes gratuits).	933,36 €

Étant précisé que des ajustements en fonction du nombre définitif d'enfants pourront être apportés.

3) **DECIDE** de fixer la participation des familles à 185 € par enfant.

4) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 – chapitre 011

5) **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025 – chapitre 70

**Marc TOURELLE**

Je passe la dernière délibération, Marie-Hélène, concernant l'accueil de loisirs du parc.

**Marie-Hélène HUCHET**

Merci Marc. Comme chaque année, l'accueil de loisirs du Parc organise un mini-séjour culturel et cette année c'est au parc du Puy-du-Fou pendant les vacances de printemps. Ce sera du 14 au 15 avril inclus, soit 1 nuit et 2 jours, et concernera un groupe de 24 personnes maximum, 20 enfants minimum, du CP au CM2, inscrits à l'accueil du centre de loisirs, et de 3 accompagnateurs. Les enfants seront en pension complète du lundi soir au mardi midi et seront hébergés dans les dépendances du château de la Flocellière au 30 Rue du château à Flocellire Sèvremont.

Lors de ce séjour, les enfants assisteront à de nombreux spectacles grandioses, de l'empire romain à la première guerre mondiale. Le montant prévisionnel du séjour pour 24 enfants et 3

accompagnateurs, 1 directeur et 2 animateurs, est de 4 440 € TTC et comprend : le transport en autocar, l'hébergement en pension complète, les entrées au parc du Puy-du-Fou pour 2 jours. La participation demandée aux familles serait de 185 € par enfant, sur la base d'un groupe de 24 enfants. Si le nombre inscrit est inférieur, la participation des familles sera augmentée en conséquence.

Je propose donc au conseil municipal de valider ce projet.

**Marc TOURELLE**

Merci Marie-Hélène. Y a-t-il des questions ?

**Magali PRADEL**

C'est pour des enfants de quels âges ?

**Marie-Hélène HUCHET**

C'est indiqué, c'est du CP au CM2.

**Marc TOURELLE**

Merci Marie-Hélène. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

***Adopté à l'unanimité.***

## QUESTIONS DIVERSES

**Marc TOURELLE**

Je passe donc à la dernière phase avant de nous quitter, 11 questions ont été posées et nous sont parvenues.

Je prends donc la première question : « *Nous souhaitons avoir copie de la réponse écrite à la demande de l'association de céramique de Noisy-le-Roi dont je joins la demande.* »

Tu as joint à ton mail un courrier qui n'est pas signé, nous ne l'avons jamais reçu. Il faudrait donc d'abord que la personne, qui n'est d'ailleurs pas l'association mais qui est un médecin et qui a assisté, je pense, à des réunions, commence par écrire officiellement à la mairie avec une lettre signée. J'ai la copie de ce que tu m'as transmis mais il n'est jamais arrivé. Nous prendrons le temps d'y répondre.

Mais je vais quand même répondre de façon, non pas exhaustive mais assez synthétique, à ce que tu demandes concernant l'association de peinture et l'association Le Rond-point qui évolue maintenant dans les mêmes locaux. Cette association a déménagé en 2024 et ce déménagement, effectivement, concernait entre autres le four à céramique que l'association utilise. Après une première installation, il s'est avéré nécessaire de revoir l'installation, avec la pose d'une alimentation électrique, l'adaptation d'un nouveau local, l'étanchéité de la porte du local, l'extracteur à pression statique et, évidemment, la création d'une VMC dans le local général. Cette nouvelle installation donne satisfaction aux utilisateurs. S'agissant de four non professionnel, la législation n'impose pas d'autres actions. Pour autant, la ville a décidé de faire procéder à des mesures de l'air en situation de fonctionnement pour pouvoir transférer l'utilisation et pour que l'activité puisse perdurer. Ai-je dit des bêtises, mon cher Marc ?

C'est ce que je répondrai à la personne qui m'a écrit, qui n'est pas l'association mais le Docteur Didier Delefosse. S'il veut bien signer sa lettre et me l'envoyer à Monsieur le maire, je prendrais le temps de lui répondre.

Je vais laisser Delphine répondre la deuxième question, si tu l'as Delphine.

**Delphine FOURCADE**

La question concernait le PLU : « *Quel est le calendrier des prochaines étapes ? Quand est la consultation publique ? Peux-tu confirmer que tous les Noiséens auront accès aux commentaires écrits des PPA ?* »

L'enquête publique commencera le 13 mars, en ville il y a toutes les affiches réglementaires jaunes.

**Magali PRADEL**

Pour l'instant, il n'y a aucune publicité.

**Marc TOURELLE**

Nous en avons parlé tout à l'heure.

**Magali PRADEL**

Oui, mais je constate, par exemple, que toutes les festivités prévues pour le 15 avril, donc après le début de l'enquête publique, sont déjà sur la page Facebook. Et je considère que l'enquête publique qui concerne tous les Noiséens, là, c'est silence radio.

**Marc TOURELLE**

Nous en avons parlé tout à l'heure, ce n'est pas silence radio, je t'invite à lire mon édito sur la revue qui est d'ailleurs distribuée aujourd'hui, où j'en fais le sujet principal et j'invite les gens à massivement se déplacer pour y répondre. Donc, les procès d'intention, ça suffit. Delphine ?

**Delphine FOURCADE**

Le calendrier est donc à partir du 13 mars. Tous les Noiséens auront accès aux avis des PPA sur le projet arrêté de révision du PLU. Un certain nombre de PPA ont été consultés et ont apporté leur contribution, et ce seront effectivement des éléments du dossier consultable en mairie et sur le site Internet.

**Magali PRADEL**

Ce sera aussi consultable sur le site Internet ? Nous n'aurons pas besoin de nous déplacer à la mairie pour accéder aux éléments ?

**Delphine FOURCADE**

C'est ce que je viens de dire.

**Magali PRADEL**

D'accord. Parce que ce n'est pas ce qui était marqué sur la publicité.

**Marc TOURELLE**

Merci Delphine.

Je passe à la troisième question sur la géothermie : « *Tu as expliqué que c'était lancé en 2025, qui paye les études ? Tous les Noiséens ?* » Guy, tu veux en parler, tu réponds ?

Effectivement, nous en avons parlé, c'est un projet qui concerne 5 villes : Le Chesnay-Rocquencourt pour un certain nombre de secteurs, Bailly, Noisy-le-Roi, La Celle-Saint-Cloud et Bougival. C'est donc un groupement d'autorités concédantes qui a été constitué avec les villes dont je viens de parler. Il pilote le marché de DSP de distribution en cours, dont les résultats seront connus avant l'été, c'est donc au long cours.

Concernant les études, bien évidemment ce sont les industriels qui en ont la charge et qui mettent le résultat de leurs études dans le cadre de ce marché de DSP. Il n'y a donc aucun euro pris en charge par les Noiséens ou tout autre personne de Versailles Grand Parc dans le cadre de cette DSP.

Je passe à la question 4 : « *Peux-tu expliquer pourquoi tu as fait la même contribution au PPBE du préfet que Bailly ? Et après la C2MB dois-je en conclure que le bruit à Noisy-le-Roi n'est pas ta préoccupation* »

? » Cela fait deux ans.

**Magali PRADEL**

Non le PPBE n'était pas il y a deux ans, c'était l'année dernière.

**Marc TOURELLE**

Oui, c'était il y a deux ans, le PPBE a été approuvé par le préfet il y a deux ans, le 13 juin 2023.

**Magali PRADEL**

Non, je parle du PPBE de la préfecture.

**Marc TOURELLE**

Oui, c'est également de celui-ci dont je te parle, le 13 juin 2023.

**Magali PRADEL**

Mais non, la consultation était l'année dernière, en fin d'année.

**Marc TOURELLE**

Le préfet a approuvé ce PPBE le 13 juin 2023, tu vérifieras. Nous avons fait une contribution commune avec Bailly afin d'avoir plus de poids.

**Magali PRADEL**

La contribution était fin 2024.

**Marc TOURELLE**

Non, la contribution a été faite dans le cadre de ce PPBE avant l'approbation par le préfet.

**Magali PRADEL**

Oui, mais c'était fin 2024, ce n'était pas il y a deux ans.

**Marc TOURELLE**

Non, le PPBE a été approuvé par le préfet il y a deux ans, le 13 juin 2023.

**Magali PRADEL**

Je ne te parle pas du PPBE de VGP, je te parle de celui de la préfecture, ce n'était pas il y a deux ans, c'était l'année dernière de septembre à décembre.

**Marc TOURELLE**

La préfecture ne fait pas de PPBE, il y en a un pour Versailles Grand Parc, un pour les autorités ferroviaires, un pour les routes, il y en a des tas.

**Magali PRADEL**

Eh bien le PPBE de la préfecture, c'était en fin d'année dernière.

**Marc TOURELLE**

Non, la préfecture n'a fait qu'approuver le 13 juin 2023 le PPBE de VGP. Si c'est un autre PPBE, il faut que tu me demandes duquel tu parles.

**Magali PRADEL**

Celui de la préfecture où Jérôme a dû faire la même contribution que Bailly, c'était en fin d'année dernière et non pas il y a deux ans.

**Marc TOURELLE**

À ce moment-là, tu reposeras une question et tu regarderas de quel PPBE il s'agit.

Concernant la question 5, sur les réseaux fibres, c'est Marie-France qui va répondre.

**Marie-France AGNOFE**

Je vais déjà préciser la question : « *Les réseaux fibre de SFR sont archi-marginaux dans les Yvelines, SFR est au bord du gouffre, que fait-on pour qu'Orange reprenne l'exploitation de la fibre à Noisy-le-Roi pour se retrouver dans la même situation que toutes les autres villes de VGP ?* »

Effectivement, pour rappeler le contexte, en 2011 et 2012 l'État et l'ARCEP ont défini des zones de déploiement de la fibre. Ils ont négocié avec les opérateurs, essentiellement Orange et SFR, et leur ont attribué les marchés. Concernant le maillage, par rapport à l'attribution des marchés, pour la ville de Noisy-le-Roi c'était SFR qui avait en charge...

**Magali PRADEL**

C'est comme l'ensemble de VGP à l'époque.

**Marc TOURELLE**

Non, non, ce n'est pas comme l'ensemble de VGP, la plupart des villes de VGP étaient sur Orange. Je n'ai pas le détail des communes, mais pour la plupart des villes ce n'était pas par territoire de communauté d'agglomération.

**Marie-France AGNOFE**

Toutes les villes françaises sont effectivement confrontées à la jungle des raccordements en réseau de fibre optique, c'est aujourd'hui un sujet national. À Noisy-le-Roi, la ville est en contentieux avec XP fibre, une filiale de SFR en charge du déploiement du réseau de fibre optique.

**Magali PRADEL**

Concernant SFR, qui, en plus, va relativement mal, y aura-t-il un basculement, éventuellement lorsque SFR va lâcher son réseau fibre, vers Orange ?

**Marc TOURELLE**

Marie-France l'a très bien dit, il y a une autorité supérieure qui s'appelle l'ARCEP, qui a en charge de désigner quels sont les opérateurs sur tel territoire qui doivent développer la fibre. Chez nous, c'est SFR, c'est comme ça, qui ce sera demain ? Nous ne savons pas, nous ne sommes par le conseil d'administration de l'ARCEP.

Sixième question : « *Quel est le processus officiel de subventions des associations telles que Bailly Noisy en Transition ? L'AC2NB n'a pas été sollicitée, pourquoi ?* »

Chaque année, les associations qui le souhaitent envoient leur demande de subvention à la ville, elles remplissent un dossier complet, la ville instruit la demande et chaque élu délégataire la présente en commission pour arrêter le montant de la subvention qui sera soumise au vote du conseil municipal. Si une association souhaite une subvention, elle en fait donc la demande à la commune avec un Cerfa, des tableaux à remplir, c'est tout à fait transparent. Nous ne sollicitons donc pas nous-mêmes les associations, ce sont elles qui sollicitent la commune.

**Magali PRADEL**

En ce qui concerne l'environnement, a priori « Bailly–Noisy en transition » a suivi un circuit un peu particulier.

**Marc TOURELLE**

Non, ils ont instruit une demande en bonne et due forme.

**Magali PRADEL**

Ils n'ont pas rendu leur dossier au mois d'octobre comme toutes les autres associations sollicitées.

**Marc TOURELLE**

Cela fait longtemps qu'ils nous sollicitent, effectivement.

**Magali PRADEL**

Et du coup, comment cela se fait-il qu'on l'ait juste traité là maintenant ?

**Marc TOURELLE**

Parce que l'on est en train de décider, dans les diverses commissions, en début d'année, de savoir quelles sont les associations qui demandent et quel est l'avis de la commission. Les commissions se réunissent secteur par secteur, délégation par délégation, c'est la période où l'on regarde cela.

**Magali PRADEL**

Et là, en l'occurrence, on lui attribue toute la demande qui a été faite ?

**Jérôme DUVERNOY**

De toute façon, cela sera voté au budget.

**Marie-France AGNOFE**

C'est décidé en commission.

**Magali PRADEL**

Justement, en commission, j'aimerais donc bien savoir quel est le montant qui a été décidé.

**Marc TOURELLE**

Tu n'y étais pas ?

**Magali PRADEL**

Si, j'y étais, mais je suis partie avant et manifestement ils ont dû décider le montant tout seul.

**Marie-France AGNOFE**

Comment ça « tout seul » ?

**Marc TOURELLE**

Celui qui décide en dernier ressort, c'est le conseil municipal.

**Jérôme DUVERNOY**

Je crois que je l'ai indiqué dans mon compte-rendu.

**Magali PRADEL**

Et alors, tu ne t'en rappelles pas ? !

**Jérôme DUVERNOY**

Je n'ai pas envie de le dire maintenant, je l'ai indiqué dans le compte-rendu que tu as reçu.

**Magali PRADEL**

Ça, c'est extraordinaire !

**Marc TOURELLE**

Sur les travaux de circulations douces, il n'y a pas tellement de surprises, on a dit tout à l'heure 4, 5 et 6. Cela fait au moins 5 ans que l'on a établi notre plan de circulations douces avec les diverses phases 1, 2, 3, 4, 5, 6. Nous avons fini 1, 2, 3, nous allons commencer 4, 5, 6 ; 4, c'est Charles-de-Gaulle, 5, c'est la rue Tambour et 6, ce sera l'arrivée à la Quintinye. Depuis le début, c'est comme ça.

**Magali PRADEL**

Lors de la commission, l'association BNeT avait l'air assez surprise par rapport aux tracés, visiblement ils avaient l'air de tomber de l'armoire.

**Marc TOURELLE**

Une seule chose a été modifiée concernant le tracé, on choisit un tracé parallèle parce que la faisabilité n'existe pas concernant le chemin de l'Érable et toute cette voie-là puisque l'on est sur un terrain trop contraint. Et, parallèlement, nous avons décidé que ce tracé serait remplacé par celui qui passe par la rue Tambour. Il présente l'avantage, puisque l'on a une grande emprise, d'être en site propre, c'est-à-dire sécurisé.

C'est donc la seule modification, mais il n'y en a pas eu dans la philosophie du projet qui a été présenté maintes et maintes fois dans son principe. Dès le début, on savait que la ligne partait du parc pour arriver au collège et il n'y a pas eu de modification concernant ce projet de circulations douces.

La huitième question, tu as répondu, il n'y a pas de réunion programmée avec IDFM.

**Jérôme DUVERNOY**

Je voudrais quand même répondre à la précédente question sur le PPBE. Je pense que la question de Magali portait sur le PPBE sur les infrastructures de transport terrestre, à laquelle, effectivement, nous avons répondu en décembre, en temps et en heure. Nous n'avons pas fait de réponse commune, nous avons proposé à Bailly d'en faire une, nous avons fait deux réponses séparées avec des points différents chacune, nous avons même parlé des problématiques différentes dans nos communes.

**Marc TOURELLE**

D'accord, merci pour cette réponse. Cela me fait d'ailleurs penser, Michel, concernant l'une des questions que tu as posées sur la DSR, que cela m'est revenu après parce que le pendant de la DSR pour les petites communes rurales c'est la DSU. Aujourd'hui, nous n'avons pas le droit à la DSU mais à la DSR, demain, nous aurons droit à la DSU, au lieu du « R », rural, c'est « U », urbain.

Concernant le cabinet médical, Christophe, peux-tu nous apporter une réponse ?

**Christophe MOLINSKI**

La question est : « *Quand est l'ouverture et combien de médecins ?* ». L'ouverture, Marc en a parlé, a priori, fin juin-début juillet. Nous avons 3 cabinets, pour l'instant il y a 1 spécialiste endocrinologue et il y aura 2 médecins généralistes dans les deux autres cabinets.

**Marc TOURELLE**

Merci Christophe.

**Michel BOISRAME**

Pour compléter, quel sera le coût final de ce cabinet médical ?

**Marc TOURELLE**

Nous allons encore porter une somme au budget.

**Marc TIMSIT**

Nous allons porter une somme complémentaire au budget, parce que des besoins sont apparus. De mémoire, le budget était de 350 000 €, je crois. Au total, nous allons avoisiner les 500 000 €, je n'ai pas le chiffre exact en tête mais nous vous le communiquerons.

**Magali PRADEL**

Nous faisons donc quasiment doubler le prix de la Poste entre le prix du bâtiment de la Poste et le prix des travaux.

**Marc TOURELLE**

Nous avons acheté la Poste 800 000 €. Tu fais bien d'en parler puisque l'on a fait une bonne affaire en l'achetant puisque nous avons un taux de rendement qui est d'environ 10 % puisqu'à ces 800 000 € sont attachées les recettes de 80 000 € par an.

Après, oui, nous investissons pour l'avenir parce qu'il manque des médecins et que nous souhaitons que chaque Noiséen puisse avoir un médecin. Cela coûte de l'argent, il faut investir, ce ne sera pas gratuit, ce ne sera pas aussi rentable que les loyers que paye la Poste mais ce sera quand même 15 € du mètre carré, nous aurons donc une petite recette sur notre section de fonctionnement.

Il y avait une question concernant le coût de la vidéo qui a été faite, Christophe.

**Christophe MOLINSKI**

Nous avons un budget de 15 000 € et nous avons finalisé à environ 8 000 € avec les rallonges. Nous sommes donc sur quelque chose de plutôt positif par rapport à ce que nous pensions.

**Marc TOURELLE**

Effectivement, nous ne faisons pas de film tous les ans, c'est le premier.

**Catherine DOTTARELLI**

Je voulais juste revenir sur le cabinet médical, tu dis qu'il y aura 2 généralistes mais ils ne sont pas encore trouvés.

**Marc TOURELLE**

Par expérience, par rapport au projet précédent, j'ai dû voir 12 ou 15 médecins, et ceux qui sont arrivés sont les derniers une fois que tout était pratiquement fini. Nous savons qu'il y a cette difficulté aujourd'hui, Christophe en parlera mieux que moi.

**Christophe MOLINSKI**

Nous travaillons avec la faculté de Saint-Quentin, les premiers médecins généralistes juniors sortiront en 2026 puisque c'est la réforme. Les villes ne pourront avoir de juniors que si elles possèdent un médecin formateur à la faculté. Or nous avons la chance d'en avoir un, le Docteur Delavaud, ce qui nous permettra d'avoir des juniors, ce qui est plutôt une bonne chose et ceux qui n'en ont pas vont le découvrir, ils n'en auront pas.

**Michel BOISRAME**

Il n'est pas obligé d'être localisé au même endroit ?

**Christophe MOLINSKI**

Dans la même ville, bien sûr.

**Michel BOISRAME**

Mais il n'est pas obligé d'être dans le même cabinet médical ?

**Christophe MOLINSKI**

Non. En plus, avec la faculté, nous avons un cabinet qui recrute et c'est le moment où ils vont passer les annonces. Nous allons donc leur fournir les documents, les travaux en cours et surtout les plans.

**Marc TOURELLE**

Merci Christophe.

Concernant les travaux de voirie, il n'y aura pas de chiffres puisque ceux de 2025 seront expliqués dans le cadre du budget, nous avons expliqué la philosophie, les 4, 5, 6. Et quant à 2024, ce sera explicité au cours du Compte administratif où l'on rend les comptes et où l'on vous donne précisément les dépenses qui ont été effectuées puisqu'il faut qu'elles soient consolidées au niveau du budget.

C'était la dernière des 11 questions.

**Michel BOISRAME**

J'en ai une autre, la 12<sup>ème</sup>. Je crois qu'il y a une mission Quintinye qui travaille sur le bien-être des gens autour avec les déchets, les bacs, etc., je voudrais savoir quels sont les résultats de cette mission.

### **Christophe MOLINSKI**

Cela s'appelle la « Mission Quintninye », ce n'est pas une commission, puisque nous pouvons également nous permettre de faire venir des administrés. C'est ce que nous menons avec Jean-Michel notamment, les autres membres des syndicats environnants et Jérôme.

Effectivement, nous avons eu une réunion la semaine dernière pour faire un point et préparer une réunion publique qui aura lieu fin mars pour le quartier et nous leur avons présenté l'avancement des projets. Nous n'allons pas le dévoiler puisque nous voulons quand même garder la primeur pour le 31 mars, mais des choses ont avancé, notamment sur trois axes :

- Un axe sécuritaire, il s'agit de ralentir la vitesse et notamment aux abords du collège et également aux sorties des résidences ;
- Un axe espace verts ;
- Et un axe circulation et stationnement un peu plus large.

Ces trois axes seront présentés le 31 mars.

### **Marc TOURELLE**

Il y a aussi un axe déchets, sur lequel beaucoup de travail a été fait avec les élus et Versailles Grand Parc.

### **Christophe MOLINSKI**

Nous avons vu une baisse, elle n'est que visible pour l'instant puisqu'une caméra est maintenant fixée dessus, nous avons donc identifié plusieurs personnes. La police municipale est allée chez ces personnes, elle leur a expliqué que ce qu'elles faisaient n'était pas la bonne solution. Elles n'ont pas encore été verbalisées mais elles sont venues ramasser les déchets. La prochaine étape sera donc de verbaliser, c'est prévu, ce seront 135 €. Et nous allons le faire sur un mois, avec les services techniques qui ramassent autour quand même toujours un peu, nous allons comparer en fonction des volumes que l'on ramassait avant et ceux que l'on ramasse maintenant pour objectiver qu'il y a une baisse de l'incivilité.

### **Marc TOURELLE**

Merci Christophe.

Avant de nous quitter, notre prochain rendez-vous est le 7 avril avec à l'ordre du jour principalement le vote du budget.

Mais je ne quitterai pas cette soirée sans vous inviter à une autre soirée. Nous avons ici, à cette table, un éminent spécialiste du nucléaire et de la médecine nucléaire qui donnera bénévolement une conférence sur tout cet enjeu. C'est Guy qui sera présent avec l'association Cultura Sciences. Je vous invite donc le 18 mars à 20h30 à venir écouter religieusement notre ami Guy, et à venir échanger avec lui sur les enjeux liés au nucléaire, à la médecine nucléaire et nous nous en réjouissons d'avance ; ce sera aux anciennes écuries.

Merci à toutes et à tous, bon retour et à bientôt.

Secrétaires de séance  
Marie-France AGNOFE



Delphine FOURCADE



Noisy-le-Roi, le 3 mars 2025  
Le Maire,



Marc TOURELLE